Observation de Chirurgie de Perdrisez Chirurgien Maior de L'hopital Royal et Militaire de Nançy.

Le 2 Janvier 1739 il fut ammené au dit hopital le nommé Joseph Courtot, Drágon de la Compagnie de Mr. De Beaudry Capitaine au Regiment D'orleans, qui fut blessé le méme jour d'un coup de Sabre à la partie moyenne Supérieure et Antérieure du Pariétal gauche, le quel coup faisant un grand Diacopée pénetrant jusquá la Seconde table; á enlevé un éclat du Parietal gauche en largeur de quatorze lignes des deux tables finissantes à la Sutture Sagittale.

La longueur de la piece de l'éclat se trouvant de la partie antérieure à la postérieure du Pariétal des dites deux tables, est de deux poulces dix lignes.

Le málade áyant été mis entre les mains du dit Perdrisez, trouvá ce grand dérangément, et la piece de l'os Separée totalement de la Queze auseux du Crane ne tenant plus quá une portion du Périoste et des Téguments qui la couvroit pour la facilité des Pensements; et cela par la grande extravasion de Sang qui se faisoit Sur la Durmere.

ARC45, n°127

La précaution quil á pris dans Son premier pensement á été démouser avec le Couteau á Lenticulaire toutes les asperitées de la table interne, apres quoy il á Suivi les pensements avec le même ordre quón le doit Suivre dans de pareils cas: en Se Servant du Ledon de toile et de Charpie a figuré à létendue de la blessure.

Il á employé pour contenir les impulsions du cerveau et éviter le Champignon qui peut Se former dans de pareils cas, la piece du Crane éclatée, et á Suivi la dite cure comme on en doit Suivre de Semblables.

Le malade á eté Seigné cinq fois, et á vecu au regime pendant quarante jours, et les pensements en ont etés Continués pendant quatre vingt quatre, au bout du quel temps le malade á eté gueri radicalement, et fait actuellement Son Service.

Il ne Sest fait dans la circonferance du Crane que de tres legeres exspholiations, et il nést arrivé dans le cour de la Cure que des accidents Simples.

Il á gueri dans le même temps une amputation de lavant Bras sans lexpholiation.

N.° 25.